

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:

INSEGAR

Page: 1/6

FDS N°:8400477

Date : 2006-11-20

1 IDENTIFICATION

- Fournisseur : Syngenta Agro SAS
1 avenue des Prés
CS 10537
78286 GUYANCOURT Cedex
- Numéros d'urgence : Tél. siège social 01 39 42 20 00
Fax siège social 01 39 42 20 10
Tél. accident transport 06 11 07 32 81
Centre anti-poison PARIS 01 40 05 48 48
- Code Syngenta : A 8995 B

2 COMPOSITION - INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance	g/l	%	cas	einecs
FENOXYCARBE			72490-01-8	276-696-7

25 % p/p
N R 50 - R 53

- Observations : Dangereux pour les organismes aquatiques.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS DE LA SPECIALITE

- Risques : Cf. spécialité non classée.
Dangereux pour les organismes aquatiques.

4 PREMIERS SECOURS

- Consignes générales : Eloigner la personne atteinte de la zone de travail. La conduire dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie. Ne rien administrer par voie orale et ne pas tenter de faire vomir, contacter le centre anti-poison ou un médecin.
- Inhalation : Confère paragraphe consignes générales.
- Ingestion : Confère paragraphe consignes générales.
En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
A l'attention du médecin : pas d'antidote connu, appliquer un traitement symptomatique.
- Contact avec les yeux : Laver avec de l'eau claire en abondance.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements souillés et laver à l'eau et au savon les parties contaminées du corps.

5 LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction recommandés : Protéger de la chaleur par arrosage.
- Moyens d'extinction à éviter : Jets d'eau directs.
- Risques particuliers : Produits de décomposition par pyrolyse : oxydes de carbone, dérivés de l'azote.

Produit:**INSEGAR**

Page: 2/6

FDS N°:8400477

Date : 2006-11-20

- Mesures particulières de protection : S'il y a risque de pyrolyse (chaleur dégagée par un incendie d'autres produits inflammables), porter un appareil respiratoire autonome. Contenir les eaux d'extinction, les neutraliser ou faire détruire par une entreprise agréée.

6 DISPERSION ACCIDENTELLE

- Protection individuelle : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Gants : nitrile.

- Protection de l'environnement : Récupérer le maximum de produit, le disposer dans un récipient (fût), l'étiqueter, faire détruire par un destructeur agréé.

- Méthode de nettoyage : Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussière, disposer dans un récipient (fût) étiqueté, faire incinérer selon législation en vigueur ou recycler.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Gants : nitrile.

- Stockage : Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION

- Dispositions générales : Pour les mesures d'ordre technique à prendre, se référer aux rubriques 7 et 16.

- Moyens de protection individuels :

- Protection respiratoire : Ne pas respirer les poussières.

- Protection des mains : Porter des gants en nitrile.

- Protection des yeux : Non irritant.

- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des bottes appropriés.

- Valeurs limites d'exposition :

9 PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

- Formulation : Granulés à disperser dans l'eau. (WG)

- Aspect : Granulés de couleur grise à brune.

- Odeur : Aromatique très faible.

- pH : 8 à 11 (à 1 %)

- Intervalle d'ébullition : non approprié

- Point d'ébullition : non approprié

- Point de fusion (°C) : non approprié

- Point d'éclair (°C) : non approprié

- Inflammabilité (solide,gaz) : Non inflammable.

- Auto-inflammabilité : Ininflammable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:

INSEGAR

Page: 3/6

FDS N°:8400477

Date : 2006-11-20

- Danger d'explosion :	Non explosible en conditions normales de manipulation.
- Propriétés comburantes :	Non comburant.
- Pression de vapeur :	Non approprié
- Densité relative à 20°C (g/cm3) :	0.4 à 0.7
- Hydrosolubilité :	Se met en suspension dans l'eau.
- COEFFICIENT DE PARTAGE :	
n-octanol/eau (log p) :	Non déterminé sur la formulation

10 STABILITE / REACTIVITE

- Conditions à éviter :	Humidité.
- Matières à éviter :	Absence de risque connu : produit non corrosif.
- Produits de décomposition dangereux :	Confère rubrique 5.
- Stabilité :	La durée de conservation du produit est de 2 ans minimum (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- DL50 orale/rat mg/kg :	> 5000
- DL50 cutanée/rat mg/kg :	> 2000
- CL50 inhalation/rat mg/m3 :	> 3481
- Irritation/peau (lapin) :	Non irritant.
- Irritation/oeil (lapin) :	Non irritant.
- Sensibilisation peau (cobaye) :	Non sensibilisant.

12 INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

- Toxicité envers les abeilles :	Pratiquement non toxique.
- Toxicité envers les oiseaux :	Pratiquement non toxique.
- Organismes aquatiques :	Toxique pour les organismes aquatiques.
- Algues CE 50 (72 h) mg/l :	
- Truite arc en ciel CL 50 (96h) mg/l :	Non déterminé sur la formulation.
- Crapet arlequin CL 50 (96h) mg/l :	Non déterminé sur la formulation.
- Daphnies CE 50 (48h) mg/l :	Non déterminé sur la formulation.

13 ELIMINATION

- Produit :	Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Emballage :	Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:

INSEGAR

Page: 4/6

FDS N°:8400477

Date : 2006-11-20

- Reliquats, produits de rinçage :

Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux de surface ou souterraines. Nettoyer et rincer les appareils et emballages sur les lieux mêmes du travail, épandre les produits de rinçage sur la parcelle à l'écart de tout point d'eau.

14 TRANSPORT

RID/ADR.

IMDG.

- CLASSE RID/ADR. :

9

- CLASSE IMDG. :

- CLASSE OACI. :

- GROUPE D'EMBALLAGE RID/ADR. :

III

- GROUPE D'EMBALLAGE IMDG. :

- GROUPE D'EMBALLAGE OACI. :

- ETIQUETTE(S) RID/ADR. :

9

- ETIQUETTE(S) IMDG. :

- ETIQUETTE(S) OACI. :

- CODE MATIERE (No ONU) RID/ADR. :

3077

- CODE MATIERE (No ONU) IMDG. :

- CODE MATIERE (No ONU) OACI. :

- Libellé RID/ADR :

3077, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FENOXYCARBE), 9, III

- Libellé IMDG :

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Etiquetage :

CLASSEMENT FRANCE
SANS CLASSEMENT

-

Dangereux pour les organismes aquatiques.

-

Conseils de prudence appropriés

-

PROPOSITION DE CLASSEMENT SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE
N - DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
R 51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
S 13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S 20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S 57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

- Type d'utilisation :

Préparation insecticide

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:

INSEGAR

Page: 5/6

FDS N°:8400477

Date : 2006-11-20

-
- Délai de rentrée sur les parcelles :
- "Dans l'attente de la révision des substances actives et des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la directive 91/414/CEE et en l'absence de notification officielle, les adhérents de l'UIPP recommandent de suivre l'avis de la Commission d'Etude de la Toxicité, concernant les délais minimums à respecter pour limiter l'exposition cutanée des travailleurs :
- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation.
 - Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
 - Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
 - Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation."
-

16 AUTRES INFORMATIONS

- La liste ci-dessous indique seulement les principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit (substance ou préparation) concerné par la fiche de données de sécurité à la date de son édition. Elle ne saurait être considérée comme une énumération exhaustive et ne dispense, en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter (sous sa propre responsabilité) à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.
- PROTECTION DES TRAVAILLEURS :
- Maladies professionnelles :
- Code de la sécurité sociale
- articles L 461.1 à L 461.7.
Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publiés aux J.O.
- Maladies à caractère professionnel :
- Non concerné.
- Travaux interdits :
- article R 231-35 et 38 (formation).
- PROTECTION ENVIRONNEMENT :
- Installations classées :
- Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.
- rubrique ICPE selon le décret n° 2005-989 du 10 août 2005 : 1173
-

17 VALIDITE DES INFORMATIONS

- Dernière(s) modification(s) :
- 20/11/2006
14 TRANSPORT RID/ADR. IMDG.
====> CLASSE RID/ADR.
====> Libellé RID/ADR
====> Libellé IMDG
16 AUTRES INFORMATIONS
====>
====> Maladies professionnelles
====> Installations classées
- Validité fiche précédente :
- Validité :
- Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 20/11/2006
- L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:

INSEGAR

Page: 6/6

FDS N°:8400477

Date : 2006-11-20
